

2013/5952 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SOLLAR pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 494 578 euros - Opération : acquisition, amélioration en vue de la création d'une maison relais de 17 logements PLAI situés 154, rue Baraban à Lyon 3e (Direction des Finances)
(BMO du 28/10/2013, p. 2269)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : C'est un rapport qui a pour objet d'approuver la garantie d'emprunt de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % en complément de la garantie d'emprunt des 85 % du Grand Lyon, concernant une opération d'acquisition-amélioration de la SA HLM SOLLAR, pour le compte de régie nouvelle pour la création d'une maison relais de 17 logements et l'intégration au rez-de-chaussée du bistrot des Amis qui est un lieu de convivialité et de socialisation pour des personnes seules, en situation de précarité économique et d'isolement social, et dont la maison relais permet l'accueil et l'hébergement pérenne au long cours pour permettre à ces personnes de se reconstruire.

Au-delà de cette opération depuis 2008, ce sont plus de 800 logements spécifiques dont nous avons soutenu la production pour répondre à la diversité des besoins des personnes en difficulté d'autonomie dans le logement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots pour dire que notre groupe apprécie et soutient tout à fait ce projet de maison relais, donc 17 appartements au 154 de la rue Baraban, qui est porté par la SA HLM SOLLAR.

Je me suis dit que du 154 rue Baraban au 28 rue Garibaldi, il n'y avait pas loin, on pourrait rappeler et dire que demain sera présenté un concept innovant porté encore par la SA HLM SOLLAR, concept innovant d'habitat intergénérationnel et solidaire qui s'appelle «Chers Voisins».

A cette occasion, notre Ministre du Gouvernement, Monsieur le Maire, Mme Michèle Delaunay, sera d'ailleurs présente pour souligner l'intérêt que porte notre Gouvernement à ce type d'innovation sociale.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)